

Chapitre 3

L'État et la construction du territoire

Qu'il s'agisse du quadrillage administratif du royaume ou de sa couverture en infrastructures, la construction territoriale par l'État a été marquée par la nécessité d'incorporer des espaces en marge et d'y établir l'autorité du pouvoir central. Dès la fin du XIX^e siècle, des mesures ont été prises pour moderniser le royaume, unifier et contrôler un territoire dont les frontières n'ont été définies que progressivement et sous la contrainte.

La démarcation précise des frontières s'est faite, comme dans les autres pays de la péninsule Indochinoise, sous les pressions des puissances coloniales à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. C'est toutefois en tant qu'État formellement indépendant (avec la Chine) que le Siam s'est vu amputer par les empires britannique et français de ses territoires tributaires (**planche 20, Changements de limites et de frontières, XVIII^e-XX^e siècle**). Quelles que soient les véritables raisons du maintien de l'indépendance politique (habileté de la diplomatie siamoise, désir des Français et des Anglais de garder un territoire tampon entre leurs empires), la délimitation de tracés frontalières linéaires s'opposait à la conception qu'avaient les États de l'Asie du Sud-Est de leur souveraineté territoriale et des frontières. S'appuyant sur une idéologie empruntée pour partie au brahmanisme et surtout au bouddhisme, les « États agraires » (d'Ayutthaya constitué au XIV^e siècle au royaume du Siam au XIX^e siècle) regroupaient des principautés définies davantage par

leur centre que par leurs frontières (**planche 21, La formation du territoire de l'État-nation**). Les efforts pour résister aux menaces coloniales sur les périphéries, l'incorporation progressive de ces dernières à la fin du XIX^e siècle dans le périmètre de souveraineté exclusive du Siam ont créé un système extrêmement centralisé qui n'est pas sans rappeler les dispositifs administratifs coloniaux français et britanniques. Même si aujourd'hui, et contrairement à certains de ses voisins, la Thaïlande a réussi à établir et à faire respecter sa souveraineté territoriale à ses frontières, certaines de ses marges restent encore incomplètement intégrées (**planche 10**).

L'imposition d'un système uniforme d'administration centrée sur Bangkok, l'autorité du puissant ministère de l'Intérieur (créé en 1892) sur chaque niveau et dans toutes les sphères de la fonction publique ont déclenché une dynamique centralisatrice sans équivalent en Asie du Sud-Est continentale. L'administration est présente jusqu'à la maille la plus fine des villages par une interpénétration de deux systèmes : la déconcentration de l'administration centrale et diverses formes de gouvernement local (**planche 22, L'administration territoriale**). Régulièrement réitéré, le principe de la décentralisation démocratique est resté largement inappliqué en raison de l'opposition du ministère de l'Intérieur au nom du risque d'inefficacité et surtout de menaces pour la sécurité et l'unité nationales. Les réformes de

Photo Alain Vergues



Leçon dans une école des montagnes de Chiang Rai

Un bon réseau d'écoles et une scolarité obligatoire expliquent un taux d'alphabétisation de la population de près de 95 %. Preuve d'une volonté d'homogénéisation linguistique, la scolarité se fait en thaï et ne tient pas compte des identités régionales et locales. Elle s'efforce d'incorporer les ethnies minoritaires établies dans les zones montagneuses du Nord.

Photo Doryane Kermel-Torrès



Siège administratif du district (*amphoe*) de Nam Phong (province de Khon Kaen)

Au chef-lieu de l'*amphoe*, qui regroupe plusieurs sous-districts (*tambon*), se trouvent les services des ministères les plus importants (Intérieur, Agriculture, Industrie, Santé publique, Éducation, Industrie, Commerce) sous la houlette du *nai amphoe*, représentant du ministère de l'Intérieur. Le gouvernement a lancé une réforme visant à donner plus d'autonomie au *tambon*.

1995 pour accroître la représentativité et l'autonomie des gouvernements locaux, et dont l'esprit a été confirmé dans la Constitution de 1997, émanent de la société civile (*prachasangkhom*) dont les constituants ont des attentes différentes. Revendiquée par des groupes au nom de la démocratie et incorporée dans la plate-forme électorale de certains partis, la décentralisation est défendue à des fins clientélistes autant par des politiciens que par des hommes d'affaires qui leur sont proches. La question de la déforestation, et par conséquent de la protection des forêts et du reboisement, est un autre domaine qui participe du processus de démocratisation en ouvrant à la société civile des sphères réservées jusque-là à l'État (**planche 23, La déforestation**). En raison de l'ampleur du phénomène et des préoccupations environnementales, la forêt thaïlandaise a fait l'objet d'une attention croissante depuis plus d'une décennie, en particulier de la part du département royal de la Foresterie mais aussi de certaines organisations non gouvernementales. Les mesures prises en termes de « conservation » des forêts soulèvent des contestations et des controverses sur les droits d'utilisation des ressources que la méconnaissance de l'étendue du couvert forestier et l'absence de consensus sur la définition de la forêt ne contribuent pas à tempérer.

La plupart des grands aménagements convergent vers Bangkok, transformant la capitale et sa région en un véritable carrefour à l'échelle de l'Asie du Sud-Est et à celle de l'Asie orientale. Toutefois, ces témoins d'une centralisation politique et d'une concentration économique extrêmes (configuration radiale des axes et des réseaux majeurs, concentration des équipements) ne peuvent occulter les réalisations dans les périphéries. Certaines d'entre elles, amorcées dès les années 1950 (percées routières) et poursuivies jusque dans les années 1970 (écoles, dispensaires, desserte en eau, électrification), étaient dictées par des considérations d'ordre stratégique et sécuritaire. Le développement rural fut conduit par les militaires avec l'aide

américaine pour enrayer la progression du communisme dans le Nord-Est et le Nord et contrer des revendications séparatistes dans le Sud. Tout en intégrant dans le tissu commercial des centres provinciaux marginalisés par l'absence de desserte ferroviaire et en améliorant les conditions de vie, ces réalisations ont contribué à renforcer la primauté de Bangkok (chapitre 7) et les inégalités régionales, dont la réduction a régulièrement figuré à l'agenda des planificateurs du Bureau national du développement économique et social (NESDB). Celui-ci, créé en 1959, demeure un outil principal de la planification nationale et de l'aménagement du territoire. L'action de la puissance publique a toujours été handicapée par l'absence de planification régionale et surtout par la crainte de compromettre la croissance économique nationale en mettant un frein à l'expansion du pôle central : les pouvoirs publics, depuis le 7^e Plan surtout, ont pour objectif de faciliter le développement des zones touchées par la métropolisation en créant des infrastructures et en établissant des centres sous-régionaux.

À défaut de pénaliser la région de Bangkok, les tentatives de réduction des inégalités régionales ont privilégié la stimulation de la croissance provinciale en renforçant les fonctions urbaines et industrielles de pôles régionaux de croissance par les investissements publics (planche 16). Mise en œuvre à partir du 4^e Plan (1977-1981), cette stratégie a donné des résultats en deçà de ceux escomptés même si elle a autorisé l'équipement de certains centres urbains et, couplée à une politique de déconcentration industrielle, a facilité leur industrialisation. Au début des années 1980, ont été définies des « régions industrielles urbaines » dans lesquelles l'État était chargé de créer, par les infrastructures, les conditions favorables à l'investissement privé dans l'industrie et les services. L'Eastern Seaboard (Chachoengsao, Chon Buri, Rayong) est la première et la plus développée d'entre elles. Conçu à la fois comme un espace de déconcentration économique de Bangkok et comme un pôle industriel lié à

l'exploitation des réserves pétrolifères du Golfe de Thaïlande, son aménagement a été retardé par la récession économique et la mise sous ajustement structurel de la Thaïlande (1981-1986) qui ont ajourné l'exécution des projets publics et privés.

L'invitation aux capitaux privés, nationaux comme étrangers, à participer à l'extension et à la modernisation des infrastructures, à la fourniture de services et d'équipements s'est faite de plus en plus pressante aux cours des années 1980. C'est à partir du 6^e Plan (1987-1991), et pour faire face notamment à l'insuffisance budgétaire, que des activités considérées comme relevant du domaine public (énergie, télécommunications) ont été ouvertes au secteur privé. Celui-ci intervient maintenant dans tous les domaines touchant aux infrastructures et aux équipements de nature sociale, avec une intensité toutefois inégale selon les secteurs et les zones. La privatisation des entreprises publiques, pratiquement cantonnées aux services par le retrait de l'État de sa fonction d'entrepreneur à la fin des années 1950, est depuis le milieu des années 1980 un objectif affiché dont la mise en pratique s'avère irrégulière. L'endettement des agences publiques est un handicap pour la Thaïlande qui espère renforcer son rôle de plaque tournante régionale dans les communications (**planche 24, Les réseaux de transport**) et dont l'insuffisance des ressources énergétiques et les contestations sur certaines ressources intérieures (préoccupations environnementales, conflits sur l'usage de l'eau...) incitent à recourir davantage au potentiel des pays voisins (**planche 25, Infrastructures et réseaux de l'énergie**). Le débat sur

l'ouverture du capital de la compagnie aérienne nationale a révélé une circonspection quant à une prise de participation étrangère, alors que les répercussions budgétaires de la crise de 1997 ont amené le Bureau de l'investissement (BOI) à assouplir certaines des restrictions aux investissements étrangers et à revoir sa carte de promotion des investissements (**planche 26, La politique de promotion de l'investissement**).

La bonne couverture du territoire en écoles et en établissements de santé comme la décentralisation de l'enseignement universitaire ne dissimulent pas les difficultés de la puissance publique à faire face à la rapidité de la croissance urbaine (**planche 27, Les équipements scolaires et médicaux**). Cette caractéristique, qui suscite une immixtion inégale dans l'espace du secteur privé, se vérifie dans le secteur des télécommunications qui a vu, dès le début des années 1990, s'instaurer un partenariat entre le public et le privé (**planche 28, Les infrastructures de la poste et des télécommunications**): l'inégale desserte des postes et du réseau téléphonique traduit par ailleurs une activité économique d'intensité variable. Si l'électrification touche presque tout le territoire depuis plus de deux décennies, l'approvisionnement en eau souligne la vigueur des contrastes entre Bangkok et le reste du pays, et surtout entre les villes et les campagnes (**planche 29, L'approvisionnement en eau et en électricité**).

Certaines des variables traitées dans ce chapitre de façon analytique sont incorporées dans une analyse en composantes principales dans le chapitre 6, Le secteur tertiaire. Elles permettent de compléter l'analyse spatiale de la dotation en équipements (planche 57).

20. Changements de limites et de frontières (XVIII^e-XX^e siècles)

Les frontières des États du Sud-Est asiatique n'ont été cartographiées et délimitées précisément sur le terrain que très récemment. Traditionnellement, les unités territoriales (*muang*) n'étaient pas nécessairement jointives, des espaces forestiers vides ou très peu peuplés pouvant s'intercaler entre elles. La limite entre deux territoires était discontinue et marquée le long d'une voie de communication par des arbres ou des colonnes de pierres érigées dans ce but (passes des Trois Pagodes, de Singkhon entre le Siam et la Birmanie). Des gardes locaux symbolisaient la limite de la souveraineté. La zone frontière était une zone tampon, peu occupée, sans délimitations strictes entre deux souverains rivaux, ou une zone de libre circulation et installation pour les populations locales entre deux royaumes amis, une délimitation trop stricte étant considérée comme inamicale. Ces marges de la zone d'influence du pouvoir central n'étaient pas perçues par celui-ci comme vitales, tant que la zone centrale n'était pas entamée ou menacée.

La présence autour du Siam d'une couronne de petits États ou de principautés tributaires est un phénomène majeur dont il faut tenir compte pour la définition des frontières. Faibles mais autonomes, ils se soumettaient à ceux qui pouvaient leur infliger des dommages ou les protéger. Il y avait donc à la marge du royaume des zones de recouvrement de souverainetés et d'ambiguïté.

À la fin du XIX^e siècle, le Siam est entré en compétition avec les pouvoirs coloniaux britannique et français pour incorporer ces petits États, pour définir des frontières délimitant clairement des zones de souveraineté exclusive. Cela amena le roi Chulalongkorn (1868-1910) à mettre en œuvre une politique de réformes administratives pour incorporer des territoires tributaires, aux statuts divers, en un système uniforme de provinces rattachées à un État centralisé (système *thesaphiban*). Cette clarification ne se fit pas sans difficultés voire coups de force (en particulier le blocus en 1893 de l'embouchure de la Chao Phraya à Paknam par des canonnières françaises). Le Siam a perdu alors tout droit sur ses tributaires de la rive gauche du Mékong. Ses frontières

ont été définies entre 1893 et 1909 par une série de traités avec la France et la Grande-Bretagne qui ont cherché par la suite à maintenir leur influence sur des régions bordières de leur empire.

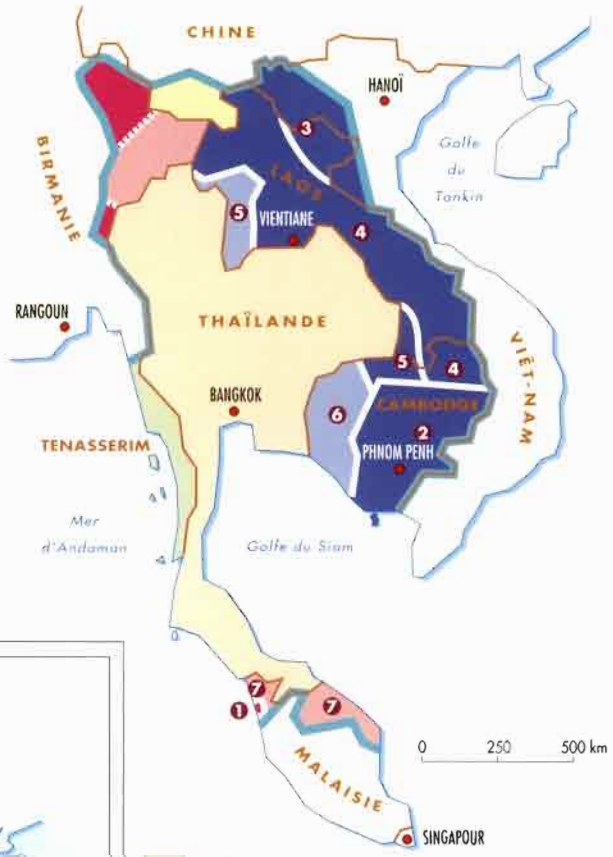
La délimitation précise des frontières a supposé des progrès décisifs en matière de cartographie. Cela faisait partie du processus de modernisation dans lequel s'était engagé le Siam depuis le règne de Mongkut (1851-1868) et surtout sous celui de Chulalongkorn. Un groupe de cartographes fut constitué en 1875 au sein de la Garde Royale, une école de cartographie ouverte en 1882 et un Département royal de cartographie (RTSD) créé en 1885. La délimitation d'un territoire national siamois avec des frontières linéaires s'imposait désormais à la cour de Bangkok comme aux puissances impérialistes voisines : la première carte moderne du Siam fut produite sous la direction d'un officier anglais McCarthy en 1887. Le royaume est apparu alors comme l'espace intermédiaire qui subsistait entre les empires coloniaux britannique et français.

En 1943, le régime du maréchal Pibun Songkhram, allié du Japon, qui avait des visées expansionnistes panthaïes (d'où le nom de Thaïlande remplaçant celui de Siam en 1939), obtint les provinces de l'Ouest du Cambodge (Battambang, Siem Reap), celle de Sayaburi (Laos) sur la rive droite du Mékong et les sultanats du Nord de la Malaisie (Kedah, Kelantan, Trengganu, Perlis). La doctrine du nationaliste *luang* Wichit Wathakan prônait le regroupement au sein d'une « Grande Thaïlande » des territoires tributaires du Siam au XIX^e siècle et même de tous les groupes ethnolinguistiques taï de la péninsule Indochinoise et du Sud de la Chine. Après la défaite nipone, la Thaïlande dut abandonner définitivement en 1946 de telles revendications territoriales. Cependant, sa supériorité militaire par rapport à la plupart de ses voisins (Myanmar, Laos, Cambodge) et surtout son niveau de développement, nettement plus élevé, lui permettent d'exercer une influence économique et politique dans une zone qui correspond à peu près à celle de ses anciens territoires tributaires des siècles précédents.

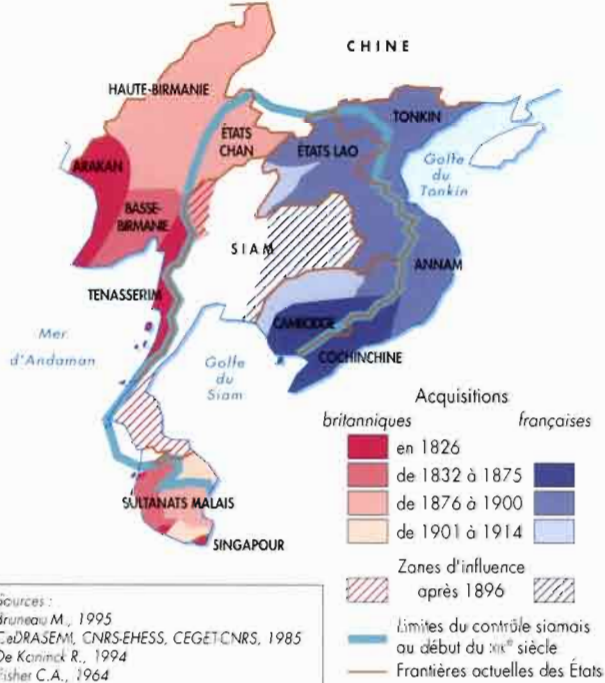
Groupes ethnolinguistiques tai dans la péninsule Indochinoise et la Chine du Sud



Un territoire à géométrie variable



Progression des empires coloniaux français et britannique autour du Siam



- Territoire actuel de la Thaïlande
 - Territoires (Sip Song Panna) rattachés au Yunnan chinois au XIX^e siècle
 - Territoires cédés à l'Empire français (1867-1909)
Repris en 1943, restitués en 1946
 - Territoire cédé à la Birmanie en 1793
 - Territoires cédés à l'Empire britannique (1785-1809)
Repris en 1943, restitués en 1946
 - Limite approximative du Siam de Rama 1^{er} en 1785 ; aire d'extension maximale au XIX^e siècle
 - Limites approximatives de la zone d'occupation thaïlandaise dans les États Chan, Keng Tung et Mong Pan en 1943
 - Anciennes frontières des États
 - Frontières actuelles des États
- 1 Cédé à la Grande-Bretagne par le sultan de Kedah (1785-1800)
 - 2 Territoire du Cambodge sous protectorat français (1867)
 - 3 Districts tai noirs pris par la France en 1888
 - 4 Rive est du Mékong cédée à la France (1893)
 - 5 Rive ouest du Mékong cédée à la France (1904)
 - 6 Provinces ouest du Cambodge cédées à la France (1907)
 - 7 États malais cédés à la Grande-Bretagne (1909)

Sources :
 Bruneau M., 1995
 CaDRASEM, CNRS-EHESS, CEGE/CNRS, 1985
 De Koninck R., 1994
 Fisher C.A., 1964

21. La formation du territoire de l'État-nation

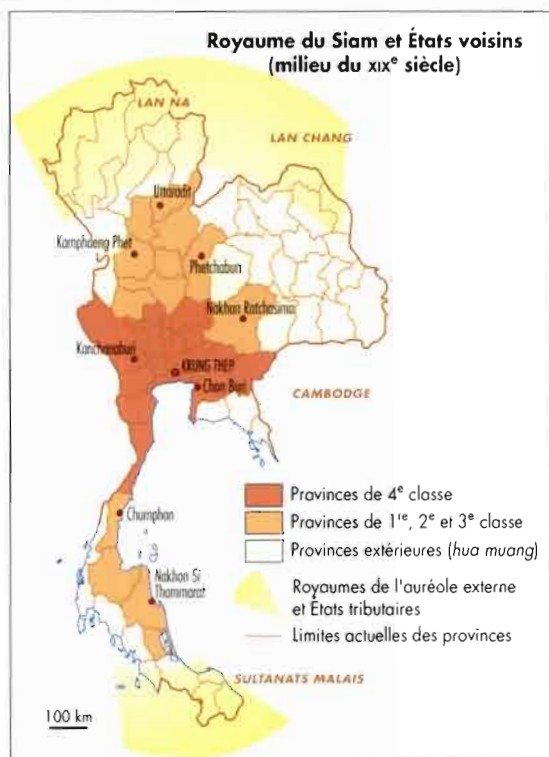
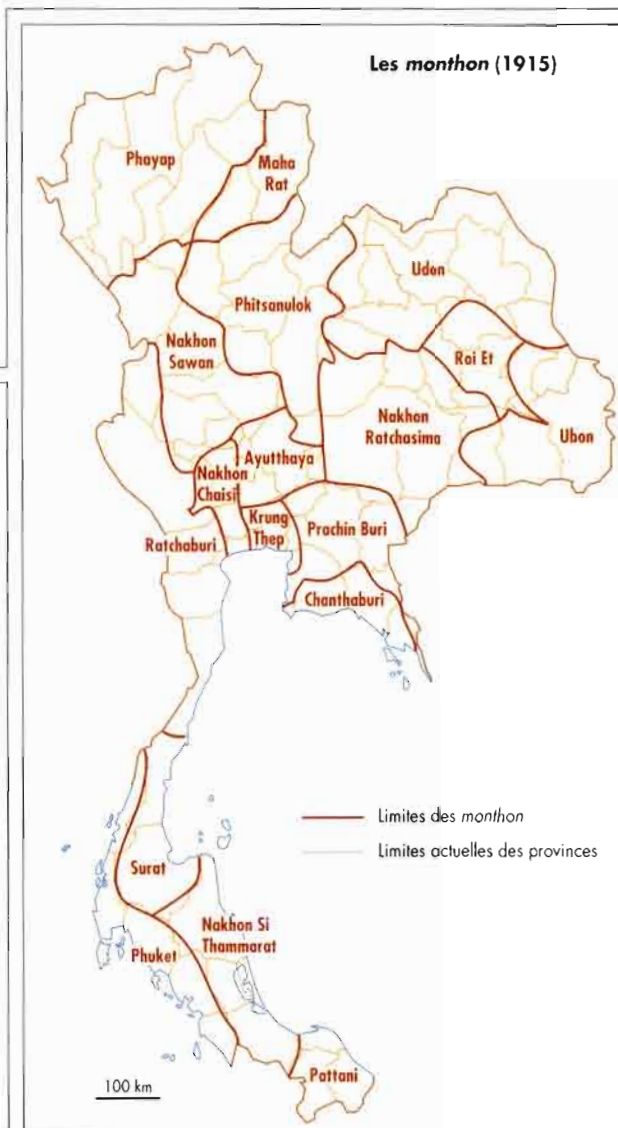
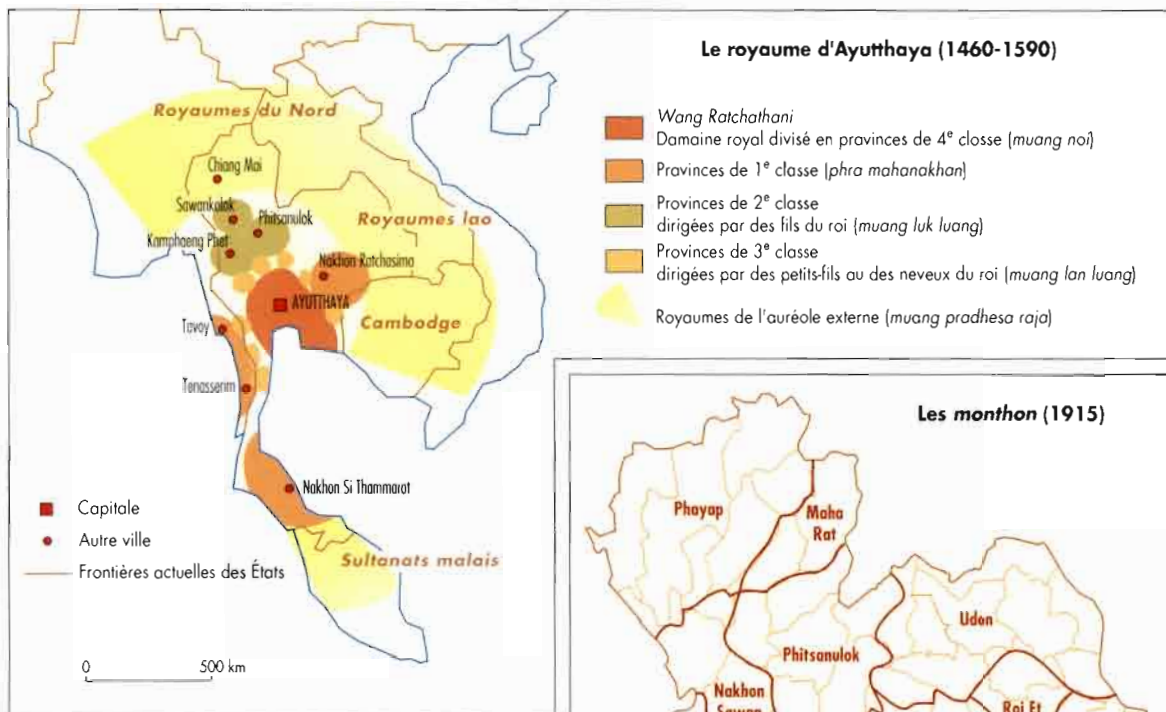
Le territoire de la Thaïlande moderne a son origine dans le royaume d'Ayutthaya, apparu au XIV^e siècle dans le delta de la Chao Phraya. Pris une première fois par les Birmans en 1569, le royaume était organisé en 1590 selon un modèle en trois auréoles concentriques. C'était un conglomérat de villes (*muang*) exerçant chacune un pouvoir et une protection sur un territoire. La capitale Ayutthaya, plus importante, exerçait une suzeraineté sur les autres, d'autant plus étroite qu'elles étaient proches. Le domaine royal (*Wang Rachathani*) au centre, autour de la capitale, était divisé en 33 petites provinces de 4^e classe administrées par des fonctionnaires directement responsables devant le roi. Une seconde auréole était constituée par les provinces de 1^{re}, 2^e et 3^e classes régies par un prince ou un haut dignitaire reproduisant en plus petit la capitale (cour, armée) et assez autonomes. La troisième auréole, externe, comprenait des royaumes ou principautés (Lan Na, Keng Tung, Sipsong Chauthai), tributaires d'Ayutthaya mais jouissant d'une indépendance de fait, d'autant plus que les doubles, voire triples allégeances avec les États voisins étaient fréquentes.

Ce modèle fut reproduit par le royaume de Thon Buri puis celui de Bangkok (Krung Thep), qui succéda à Ayutthaya après son pillage par les Birmans en 1767. La carte du royaume du Siam au milieu du XIX^e siècle représente les frontières nationales et provinciales actuelles qui ne reflètent pas exactement celles de l'époque dont la cartographie n'était pas précise. On y distinguait quatre ensembles. Au centre, les provinces de 4^e classe dont les gouverneurs, désignés tous les quatre ans, étaient sous l'autorité directe de la capitale. Les provinces de la 1^{re} à la 3^e classe faisaient partie du royaume depuis le XV^e siècle. Les provinces extérieures (*hua muang*), situées essentiellement dans le Nord-Est et rattachées au royaume dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, jouissaient d'une autonomie de fait car administrées par des dynasties de gouverneurs. La périphérie la plus externe apparaissait dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sous la forme d'États tributaires, principautés ou petits royaumes : royaume de Luang Prabang et du Cambodge, principautés du Nord

(Chiang Mai, Lampang) et sultanats malais (Trengganu, Kelantan).

Le processus d'unification et d'homogénéisation du territoire national a été engagé à partir de 1892 par la politique de réformes du roi Chulalongkorn, en particulier par l'application du système d'administration provinciale *thesaphiban* inspiré des structures de l'Empire britannique. À partir de 1899, le maillage territorial des *monthon*, englobant l'ensemble des provinces et des États tributaires fut mis en place. L'objectif était d'assurer une véritable centralisation en nommant à la tête de chacune de ces unités un commissaire royal chargé de coordonner l'administration de regroupements de provinces, de collecter plus efficacement l'impôt et d'établir un lien direct avec le ministère de l'Intérieur, car les gouverneurs des provinces, très bien implantés localement et souvent héréditaires, étaient difficilement contrôlables par le centre. En 1915, 18 *monthon* recouvraient pour la première fois et de façon homogène l'ensemble du royaume, abolissant le modèle traditionnel en auréoles concentriques de contrôle décroissant du pouvoir central. Progressivement ramenés à 10, ils furent supprimés en 1933, quand les 70 provinces (*changwat*) furent pleinement intégrées au système d'administration locale contrôlé par le ministère de l'Intérieur.

Le territoire de l'État-nation thaïlandais s'est donc constitué au cours des cinq derniers siècles à partir de royaumes dont le cœur était dans le haut (Ayutthaya) puis dans le bas delta de la Chao Phraya (Thon Buri et Bangkok). Ces États agraires en auréoles concentriques avaient une capitale qui jouait le rôle d'un port-comptoir cosmopolite, abritant diverses communautés marchandes (Chinois, Malais, Indiens, Occidentaux). Cette participation précoce au commerce international, au même titre que les sultanats malais, a jeté les bases de structures capitalistes et entrepreneuriales permettant à la Thaïlande de s'ouvrir assez tôt à la modernité et de se doter d'un maillage territorial unifié comparable à celui des États-nations européens.



Sources : Bruneau M., 1988 ; RTSD, 1974 ; Tombiah S.J., 1976

© IRD/MGM-Libergéo, 2005

22. L'administration territoriale

L'administration du territoire est organisée en cinq niveaux : le centre, les provinces (*changwat*), les districts (*amphoe* en zones rurales et *khet* à Bangkok), les sous-districts (*tambon*) et les villages (*muban*). Le nombre d'entités rassemblées par le niveau supérieur est fonction de la superficie, de la population et de la volonté de l'État de mettre en place les services nécessaires aux nouvelles unités.

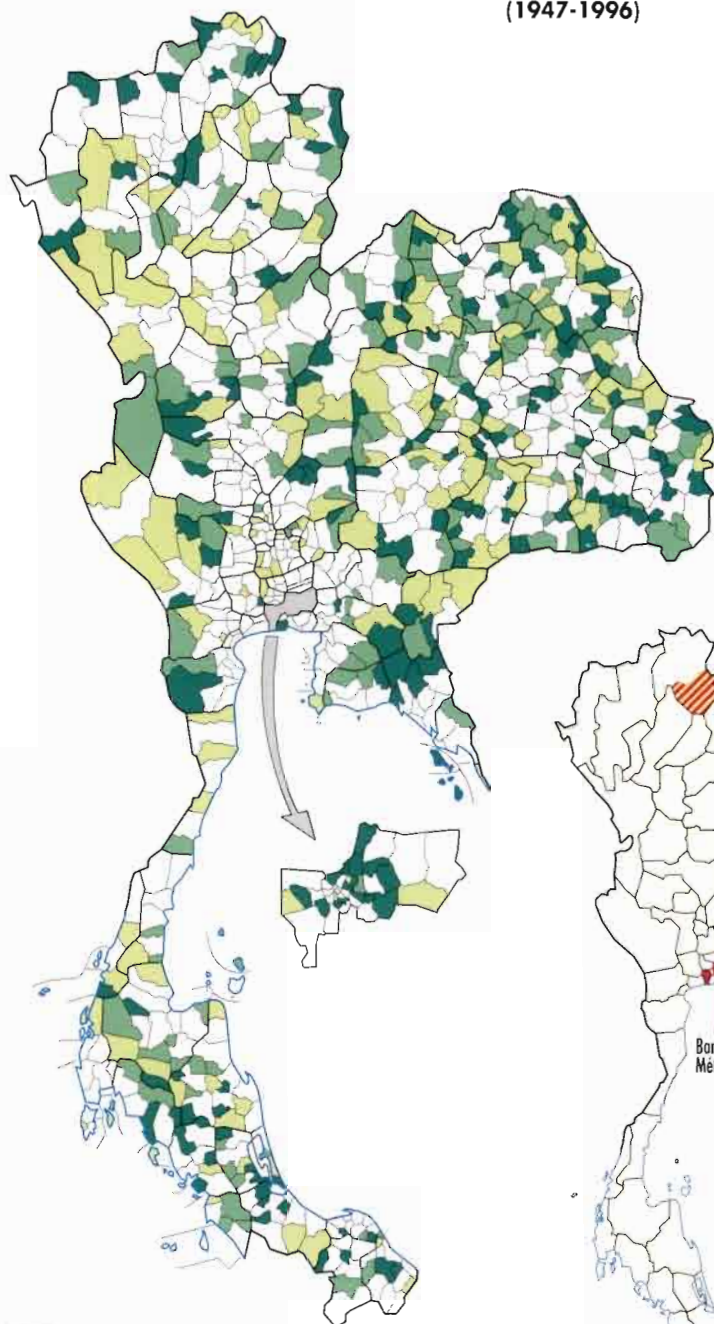
Alors que le regroupement de Bangkok et de Thon Buri se justifiait par l'exigence d'une gestion unique des problèmes liés à une urbanisation rapide, la création entre 1933 et 1992 de sept provinces a doublé les représentants (gouverneurs, fonctionnaires ministériels) et certains équipements (sanitaires, éducatifs) inhérents au statut provincial. Il en va de même pour les districts qui constituent l'unité administrative formelle la plus petite sous l'autorité de la province. Leur chef est fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, comme le gouverneur, et chargé du maintien de la paix et de la coordination des fonctionnaires ministériels.

Historiquement, l'*amphoe* est un élément crucial du contrôle et de l'équipement du territoire. Sa subdivision est décidée par le ministère de l'Intérieur. La finesse du maillage, déjà en place en 1947 dans le delta et le long de la Chao Phraya jusqu'à Chai Nat, traduit l'ancienneté du peuplement alors que la subdivision de districts à partir de 1980 à Bangkok est liée la croissance rapide de la population dans des zones d'habitat récent. La dynamique de création des districts lors des deux premières périodes est justifiée par l'avancée de la frontière agricole sur le pourtour de la Plaine centrale (Kanchanaburi, Kamphaeng Phet), dans des espaces périphériques (Chaiyaphum, Nong Khai, Sa Kaeo) et le long de la frontière birmane. Elle s'explique également par le renforcement du contrôle du territoire face à la « menace » communiste dans le Nord-Est qui détient le record de création des districts, politique vigoureusement poursuivie après 1981 pour développer son équipement. Dans le Sud, les créations, plus nombreuses à partir de 1981, illustrent la poursuite de la mise en valeur agricole de l'intérieur et de l'ouest de la péninsule.

Dès la fin du XIX^e siècle, la gestion des provinces, puis celle des districts, relevait d'une logique de déconcentration de l'administration centrale alors que celle des sous-districts et des villages avait été laissée à des administrateurs élus. Les conseils de sous-districts (*sapha tambon*) avaient été rejoints dans les années 1980 par des fonctionnaires du district, affirmant l'emprise bureaucratique sur ces instances locales. Parallèlement, leur rôle était obscurci par l'intervention de l'administration centrale dans la planification. Malgré la forte réticence du ministère de l'Intérieur, la réforme de 1995 veut renforcer la représentation populaire dans ces conseils, leur donner un statut juridique et créer des Organisations administratives de sous-districts (SOA) avec un pouvoir et des dotations budgétaires supérieurs : en 1999, plus de 90 % des sous-districts étaient devenus des SOA. Outre leur jeunesse, les difficultés de ces organes témoignent d'une culture institutionnelle autoritaire (pouvoir conservé du chef de district et du gouverneur). Elles révèlent aussi la duplication des dysfonctionnements du processus électoral et de représentativité des niveaux national et provincial.

Le district sanitaire (*sukhaphiban*), première forme de gouvernement local et unité quasi urbaine, a disparu en 1999 pour être reclassé, dans le cadre de la démocratisation des organes locaux, en municipalité (*thetsaban*). Celles-ci ont longtemps constitué la forme la plus développée de gouvernement local mais leur nombre a stagné de 1946 à 1999 en raison de l'engagement financier requis du gouvernement central (chapitre 2). Les autres formes sont : l'Administration métropolitaine de Bangkok (BMA) avec un gouverneur élu depuis 1985 ; l'Organisation administrative provinciale, dont les membres élus bénéficient d'une autonomie et d'un contrôle budgétaires plus forts depuis 1997. Ces instances souffrent de compétences insuffisantes et parfois mal définies, et restent sujettes au pouvoir discrétionnaire du ministère de l'Intérieur, malgré la confirmation de leur autonomie par un gouvernement qui leur a alloué en 2001 20 % du budget central (BMA exclue).

Création des amphoe et des khet (districts) (1947-1996)



Périodes de création des districts :

1947 à 1966

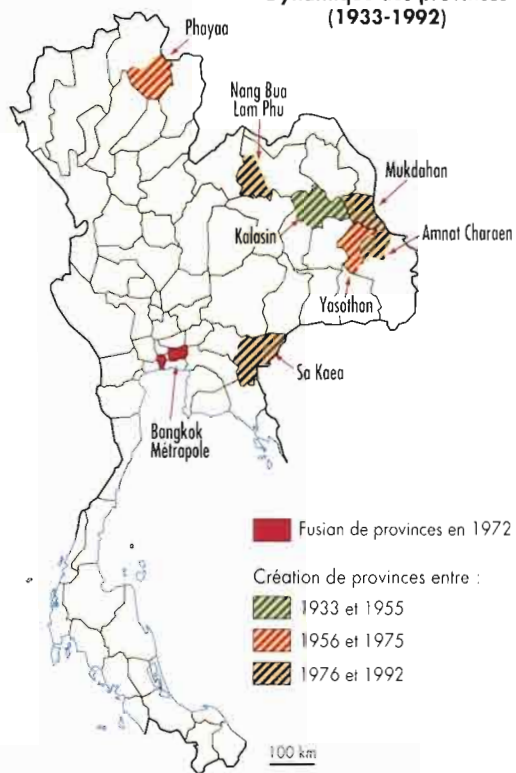
1967 à 1980

1981 à 1996

— Limites de province

— Limites de district

Dynamique des provinces (1933-1992)



Fusion de provinces en 1972

Création de provinces entre :

1933 et 1955

1956 et 1975

1976 et 1992

Sources :
NSO, 1980, 1995a
RTSD, 1966
Skinner G. W., [carte 1950]

© IRD/MGM-Libergéo, 2005

23. La déforestation

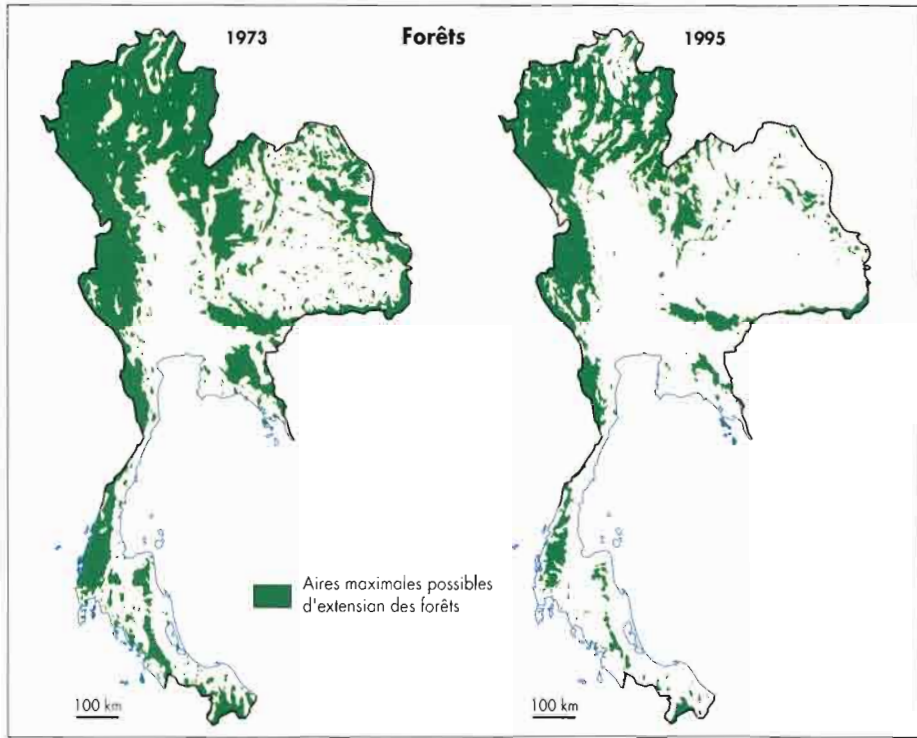
Ce qui est considéré comme «forêt» n'est pas clairement défini. Ainsi, les zones forestières dégagées en 1973 et 1995 par traitement d'images satellitales et les estimations statistiques en résultant doivent être vues comme des aires maximales possibles d'extension de forêts incluant des formations arbustives variées et différents types de dégradation.

Historiquement, le recul des forêts a suivi les étapes de la colonisation agricole mais, entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1950, l'exploitation commerciale du teck est la cause principale du déboisement, même si les défrichements agricoles ont joué un rôle non négligeable. L'extension des superficies rizicoles a été forte dans les basses terres de la Plaine centrale, puis sur ses piémonts et dans les bassins et vallées du Nord et du Nord-Est. L'absence de forêts en 1973 au cœur de la Plaine centrale témoigne de l'ancienneté de la déforestation (milieu du XX^e siècle).

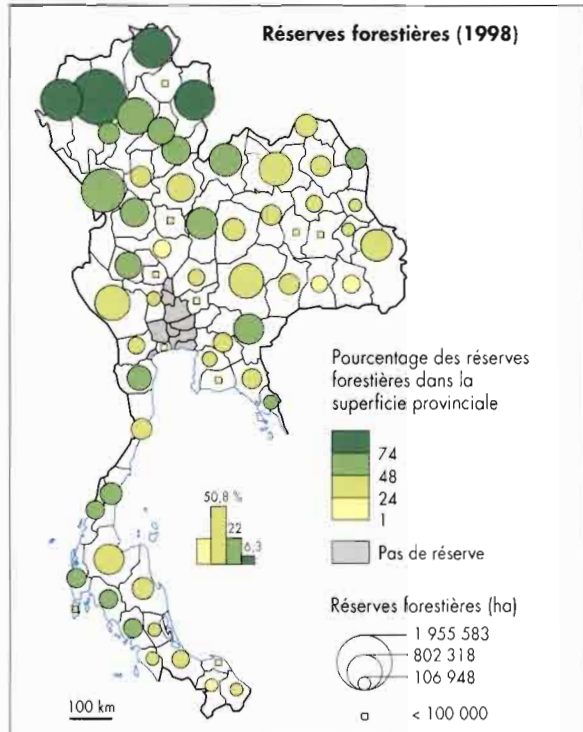
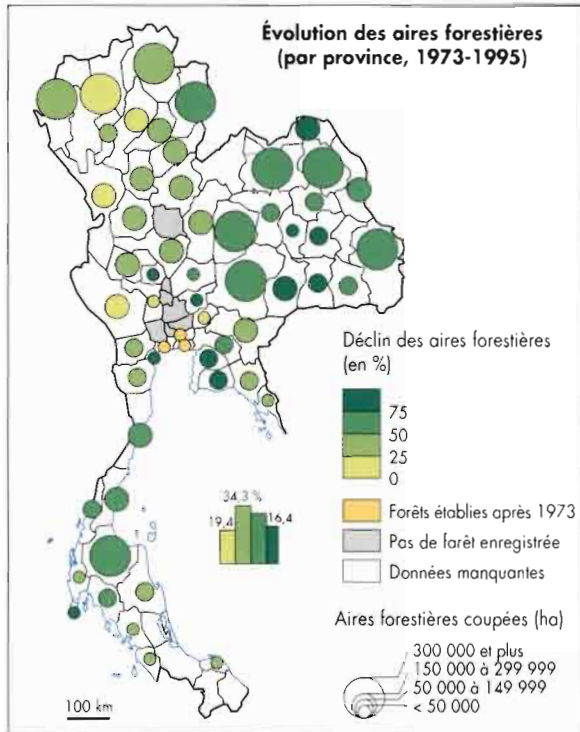
Les prélèvements forestiers antérieurs à la seconde guerre mondiale, beaucoup plus importants que ce qui est généralement reconnu, ont ouvert la voie à la colonisation agricole qui s'est accélérée jusqu'au milieu des années 1970. La déforestation a surtout touché le Nord-Est et le Sud. La progression des cultures commerciales (manioc, maïs, canne à sucre) a produit les principaux changements dans la conversion des terres sur les terrasses et les plateaux (planche 31). L'expansion agricole, accompagnant souvent l'aménagement routier, a, entre autres, suivi les routes stratégiques construites dans le Nord-Est lors de l'engagement des États-Unis au Viêt-nam. Son ralentissement à partir du milieu des années 1980 a permis au début des années 1990 une certaine stabilisation du couvert forestier à l'échelle nationale. Les territoires agricoles ont toutefois continué de s'étendre dans le Sud où plus de 260 000 ha de forêts ont été coupés entre 1989 et 1995. La diminution rapide des superficies forestières a poussé le gouvernement à interdire, dès 1973, l'exportation de bois brut, faisant de la Thaïlande un importateur net, puis à révoquer en 1989 les concessions forestières.

Le Nord-Est a été, entre 1973 et 1995, la région la plus déboisée: la perte moyenne de 60 % de ses forêts est nettement supérieure dans des provinces où les fronts pionniers étaient particulièrement actifs (Nong Khai). Dans le Nord, le déboisement autour des vallées et des plaines intramontagnardes, très important (plus de 1,5 million d'ha pour Chiang Mai, Chiang Rai et Nan), représente un peu plus de 30 % des superficies considérées en forêt. Dans le Sud, les superficies déboisées sont un peu moins étendues bien que les forêts ne soient plus qu'à l'état résiduel dans plusieurs provinces (Phuket, Songkhla, Narathiwat, Krabi).

Face à la détérioration des ressources forestières et à l'émotion de l'opinion publique, des efforts de reboisement ont été faits et le principe des «réserves forestières» a été adopté en 1991. L'objectif de ces opérations, différenciant les «forêts naturelles», à conserver, des «forêts commerciales», dans lesquelles les coupes sont autorisées, paraît difficilement réalisable à cause, notamment, des dysfonctionnements de l'appareil administratif. La superficie des réserves, sous la responsabilité du département royal de la Foresterie obligé de se reconverter depuis l'interdiction de l'exploitation forestière, a été portée de 11 % à 45 % du territoire (plus de 23 millions d'ha en 1998). Leur distribution spatiale souligne le potentiel du Nord, le long de la frontière birmane surtout, la faiblesse de celui du Nord-Est et le déséquilibre entre les deux côtes de la péninsule, dû à une colonisation agricole plus tardive de l'Ouest. La définition des réserves est source de confusions parce qu'elles incluent des espaces cultivés et occupés par plus d'un million de familles dès le milieu des années 1980. Parmi les provinces pourvues de vastes réserves, le cas de Chiang Mai est significatif: la même source officielle estimait que son territoire était occupé en 1998 à plus de 97 % par des réserves et en 1995 à 75 % par des forêts et à 10 % par des cultures. La superposition de fait entre superficies réservées aux forêts et superficies cultivées a créé des conflits lors des tentatives gouvernementales d'expulser les populations des réserves.



Sources :
 NASDA / FFPRI / RFD, 1998
 Royal Forest Department, 1999
 Thongchai Charupot, 1998



© IRD/MGM-Libergéo, 2005

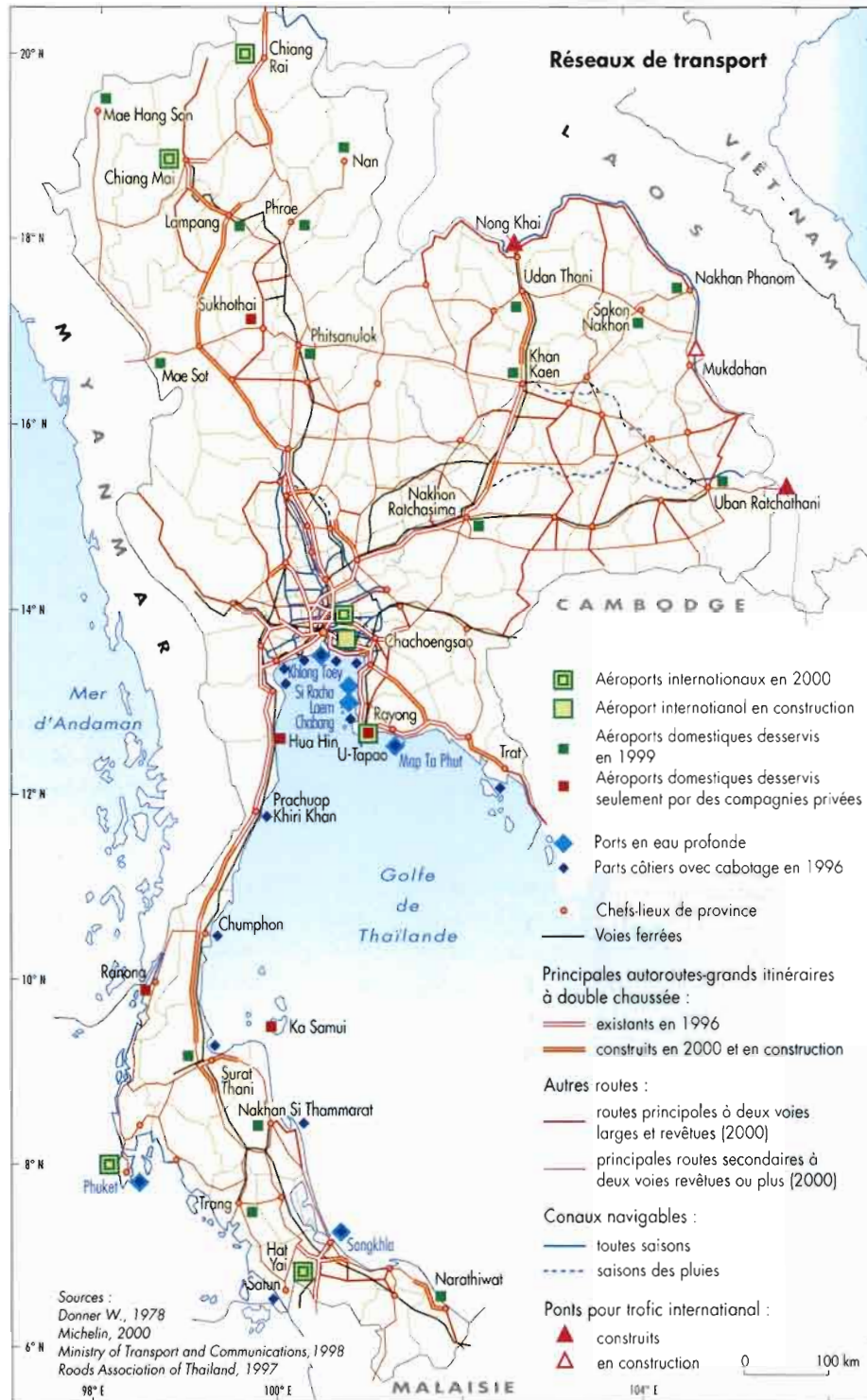
24. Les réseaux de transport

Les bonnes liaisons routières entre les centres provinciaux ne masquent pas la configuration radiale du réseau ferroviaire et des plus grandes artères routières à partir du nœud formé par Bangkok, Nonthaburi et Pathum Thani, que confirment les liaisons aériennes (planche 54). L'établissement de la capitale comme tête de pont des réseaux commerciaux à l'interface de l'international date de la fin du XVIII^e siècle, grâce à l'articulation des canaux (*khlong*) du delta de la Chao Phraya et du port de Bangkok. Le modèle radial est largement issu d'une volonté politique de renforcer au tournant du XIX^e siècle le lien entre Bangkok et les régions périphériques. La construction des voies ferrées, reliant en 1939 le Nord, le Nord-Est et le Sud à Bangkok, avait pour objectif majeur de les intégrer pleinement à la nation, de faciliter l'exécution du programme centralisé de réformes et de faire face aux menaces d'expansion des puissances coloniales. C'est également pour des considérations d'ordre stratégique que les grands aménagements routiers ont été entrepris dès 1950 avec l'aide américaine notamment et dont ont bénéficié le Nord, le Sud et surtout le Nord-Est.

Les travaux des deux dernières décennies ont surtout porté sur l'amélioration de la desserte routière par l'aménagement des liaisons entre les villages, des grands axes et des nœuds à trafic croissant. Le rail n'a fait l'objet depuis la seconde guerre mondiale que d'extensions mineures telles que la liaison côtière à partir de Chachoengsao dans le cadre du développement de l'Eastern Seaboard. Bangkok est un goulot d'étranglement qui s'est étendu à l'ensemble de la région métropolitaine en raison du retard pris à la doter d'infrastructures compatibles avec une telle concentration de population et d'activités (planche 60) : la rapidité de la croissance urbaine et industrielle entre 1986 et 1996 a accentué la pression sur des équipements déjà insuffisants. À une échelle plus modeste, la congestion du trafic dans certains centres régionaux, tels que Nakhon Ratchasima, Chiang Mai ou Songkhla/Hat Yai a les mêmes causes.

La mise en service en 1991 et 1992 de trois ports en eau profonde sur la côte orientale du golfe de Thaïlande a permis d'adopter des infrastructures compatibles avec les nouvelles conditions du transport maritime et de pallier l'engorgement du port de Bangkok, détrôné depuis 1998 par Laem Chabang : en 2000, leur trafic respectif en containers s'élève à 1,1 et 2,1 millions de TEUs. Les nouveaux ports, largement liés aux activités industrielles de l'Eastern Seaboard, ont attiré les capitaux privés (Si Racha et Map Ta Phut). Cette récente multiplication des sites a abouti à une concentration spatiale des points d'accès aux échanges internationaux accentuée par la prééminence de l'aéroport de Bangkok dont la saturation a conduit à construire un nouveau site à l'est. Les deux ports privés du Sud, ouverts en 1988, sont limités par leurs équipements et desservent surtout leur arrière-pays.

Les appels au secteur privé n'ont pas donné les résultats espérés dans la fourniture de transports collectifs et d'infrastructures autres que le train surélevé de Bangkok, les autoroutes urbaines de la Région métropolitaine de Bangkok (BMR), et quelques équipements portuaires et aéroportuaires. Dans le cadre de la politique de libéralisation et de privatisation, la compagnie aérienne nationale a été ouverte au capital privé, des compagnies privées ont été autorisées à desservir les aéroports intérieurs et à assurer des liaisons par bus au sein de la BMR et avec les centres provinciaux. La question du financement des infrastructures est plus que jamais à l'ordre du jour alors que la Thaïlande ambitionne de renforcer sa prééminence économique et de devenir la principale porte d'accès à la péninsule Indochinoise, par une stratégie d'intégration transnationale à l'échelle de l'Asie du Sud-Est continentale (planche 6). Parmi les priorités de coopération figurent l'articulation des réseaux nationaux routiers et ferroviaires, plus hypothétique à part la connexion existant déjà avec la Malaisie, et la navigation sur le Mékong. L'ouverture au trafic international de l'aéroport de Chiang Rai, la construction du pont de Nong Khai, le financement par le Japon de la construction d'un pont à Mukdahan s'inscrivent dans cette perspective.



© IRD/MGM-Libergéo, 2005

25. Infrastructures et réseaux de l'énergie

La Thaïlande est un gros consommateur d'énergie et reste dépendante des importations pour environ 60 % de l'énergie qu'elle consomme, malgré la mise en valeur des ressources intérieures. La diversification des approvisionnements et la maîtrise de la demande ont été les axes majeurs de la politique énergétique dès le premier choc pétrolier. La production de lignite, en forte hausse entre 1970 et 1999 (de 0,3 à près de 20 millions de tonnes), participe pour 20 %, surtout à partir des mines du Nord, à la production d'électricité. L'exploitation dès 1981 des champs pétrolifères du golfe de Thaïlande a permis de substituer en partie le gaz au pétrole dans la production d'électricité (près de 40 %) et d'alimenter le secteur de la pétrochimie. Cependant, les ressources en brut ont été décevantes (3 % de la production de l'Asie du Sud-Est et à plus de 70 % des champs de Phitsanulok), et celles en gaz insuffisantes (près de 14 % de la production régionale et à 90 % marins).

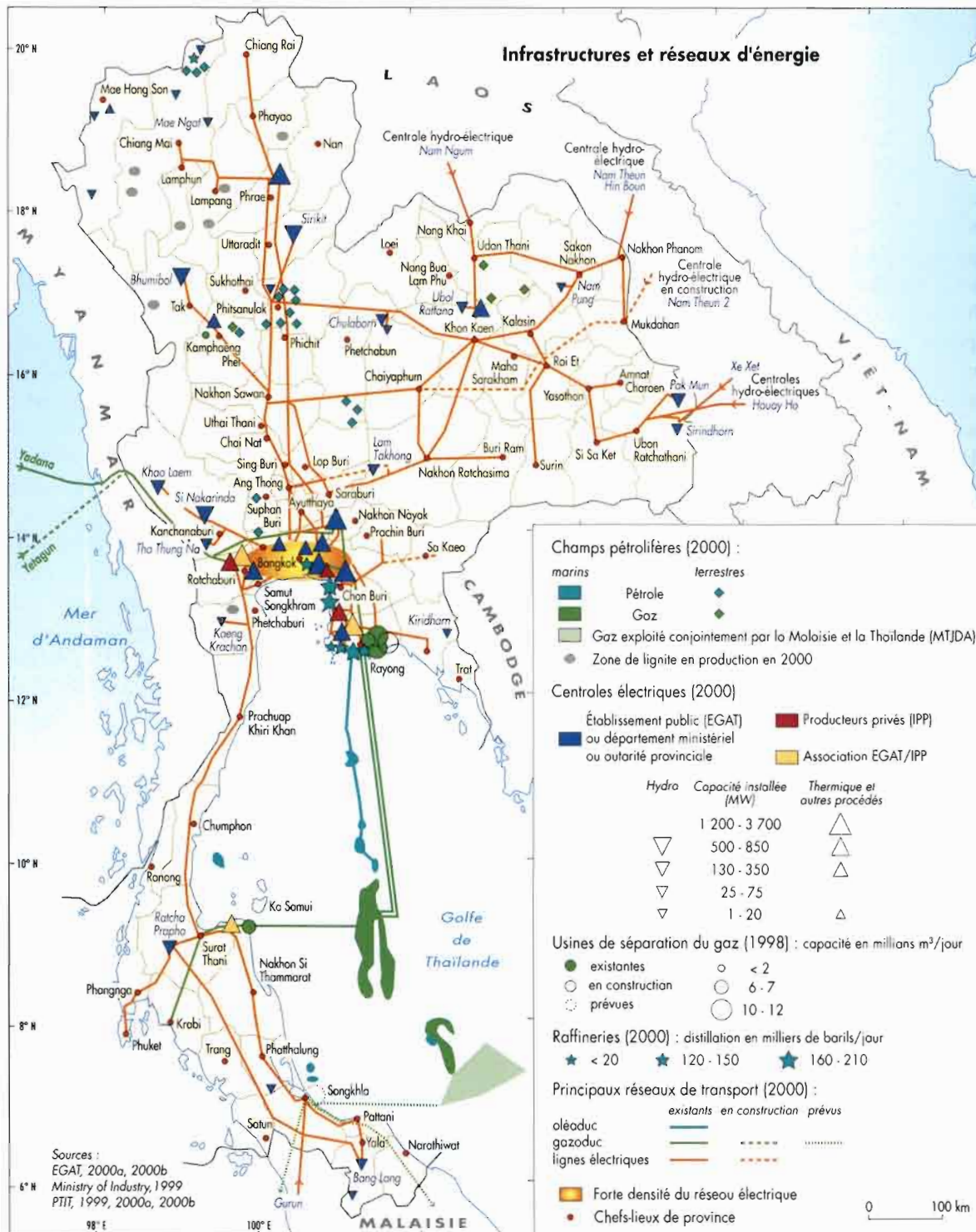
La dépendance du pétrole importé reste forte, principalement du Moyen-Orient, et la politique de l'État cherche à aligner la capacité de raffinage sur la consommation (surtout les transports). Un marché gazier régional s'est constitué par l'achat de gaz birman et l'exploration de champs marins avec la Malaisie. L'hydroélectricité (un peu plus de 10 % de la capacité électrique installée) voit son expansion limitée par la modestie des installations envisageables : la Thaïlande utilise le potentiel du Laos auquel elle achète de l'électricité depuis plus de 30 ans.

La hausse de la demande d'énergie, après une chute de la consommation due à la crise de 1997, a ravivé l'intérêt pour le gaz indonésien et l'accroissement des achats d'électricité au Laos (d'ici 2006), au Myanmar (2010) et à plus longue échéance au Yunnan à partir de centrales dans lesquelles la participation thaïlandaise représente de 25 % à 80 % des capitaux. Ces perspectives vont renforcer certaines connexions avec les réseaux des pays voisins et confirmer la configuration radiale des principales lignes électriques vers la région de Bangkok. L'articulation du Nord-Est avec le Laos s'en trouvera confortée : Khon Kaen apparaît déjà comme un nœud de

grandes lignes et Roi Et confirmera sa position. Le Nord devrait assurer la liaison avec les centrales du Yunnan (Jinghong) et du Myanmar (État Shan) et le Sud accroître son articulation avec la Malaisie.

Enjeu social et économique, la desserte en électricité a été dès les années 1960 une priorité pour un État soucieux d'assurer le contrôle de son territoire : 98 % des villages sont raccordés au réseau (planche 29). Le complexe pétrochimique, à partir des réserves pétrolifères, n'est pas aussi important qu'espéré, mais une base industrielle majeure s'est développée dans l'Eastern Seaboard où se concentrent les unités de raffinage du brut et les usines de séparation du gaz. Les modes de transport (gazoducs marins et terrestres) et les techniques d'utilisation (centrales à cycle combiné) ont aussi été modernisés.

L'industrie électrique s'est ouverte en 1992 aux capitaux privés et la part des producteurs privés est passée à 25 % de la production en 2000. Les investissements étrangers y sont particulièrement présents et les équipements, auxquels participe l'entreprise publique Electricity Generating Authority of Thailand (EGAT) par l'intermédiaire de ses filiales commerciales partiellement ouvertes aux capitaux privés, sont implantés dans des zones où les risques liés à l'approvisionnement et à la demande sont limités. La production et la distribution de l'électricité aux zones économiquement moins dynamiques relèvent des agences provinciales ou de certains ministères. Malgré les effets du choc de 1997 sur le budget public et les velléités gouvernementales, la privatisation de EGAT est retardée et son monopole sur le transport et la distribution de l'électricité est intact. Il en est de même pour le secteur pétrolier : si l'exploitation a été ouverte aux firmes étrangères dès 1971, la libéralisation de la transformation commencée en 1992 et confirmée en 1997, la privatisation de Petroleum Authority of Thailand (PTT) amorcée en 2001, cette dernière a encore le monopole de l'achat et de la distribution de gaz tout en participant, par l'intermédiaire de ses filiales, à de vastes opérations avec le secteur privé.



© IRD/MGM-Libergéo, 2005

26. La politique de promotion de l'investissement

La politique spatiale de l'investissement se caractérise par une zonation du territoire qui conditionne l'intensité des privilèges accordés aux entreprises par le Bureau de l'investissement (BOI créé en 1959) : subventions indirectes (allègements fiscaux, réduction de taxes à l'importation de matières premières, de produits intermédiaires et de machinerie) et de facilités (participation du capital étranger, emploi d'expatriés).

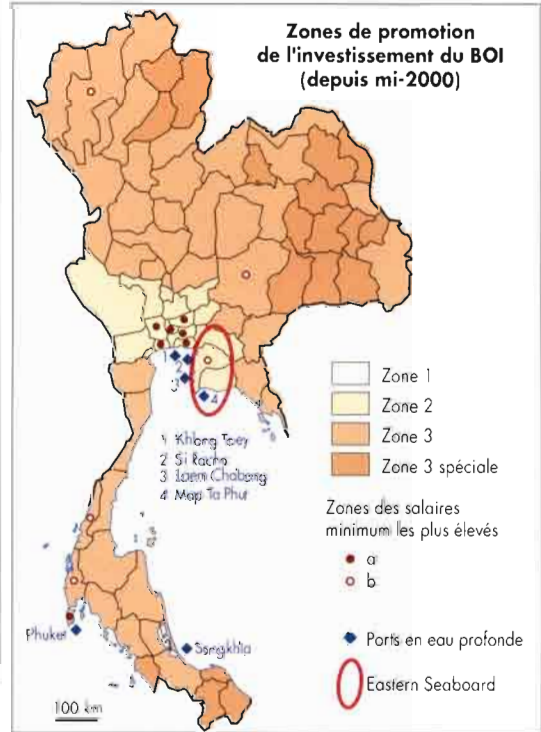
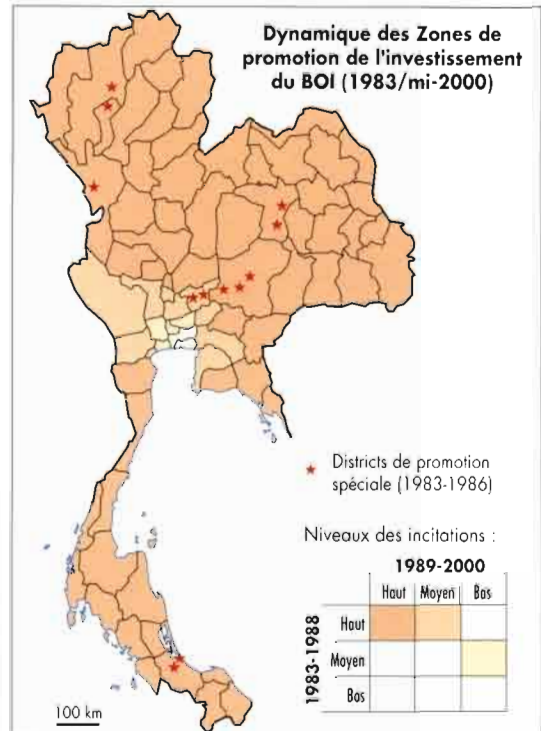
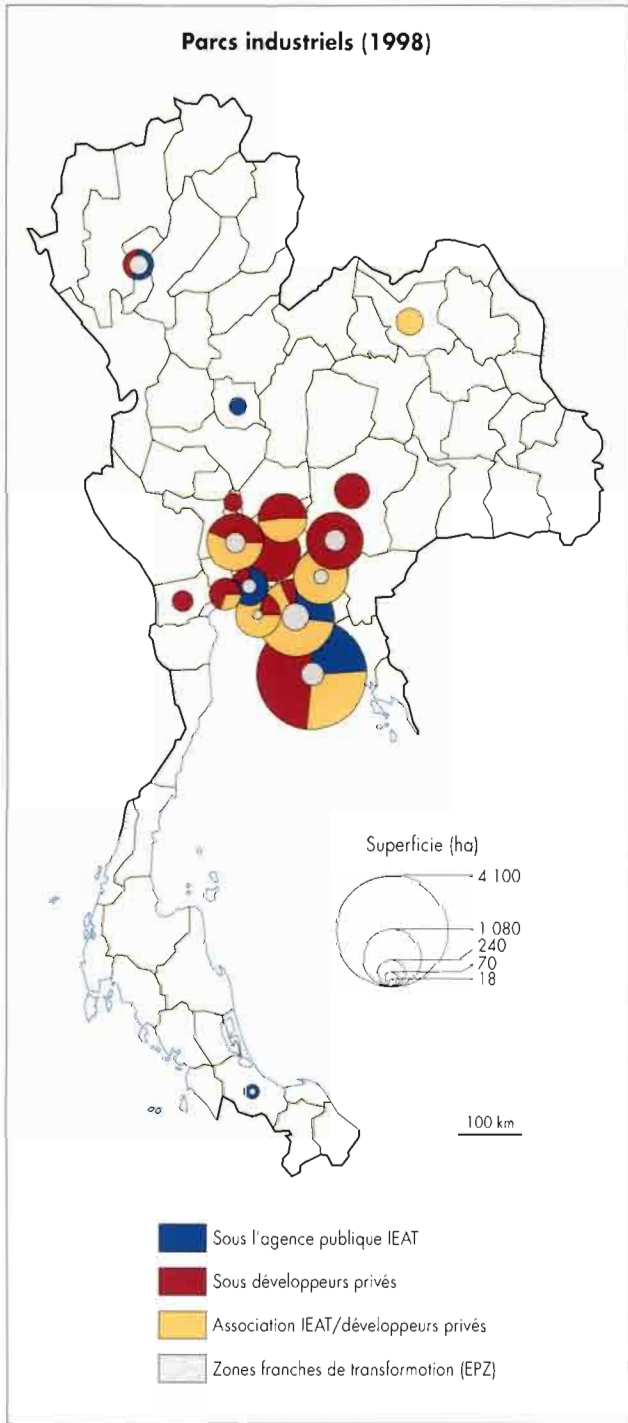
Cette politique est esquissée en 1972, après plus d'une décennie d'appui à l'investissement privé sans considération de localisation : quelques districts urbains sont désignés pour recevoir les aides publiques les plus importantes. En 1983, l'approche devient plus globale par la définition de trois zones qui, en fonction de leur éloignement du pôle Bangkok-Samut Prakan, modulent l'intensité des privilèges : néanmoins les districts de promotion spéciale reçoivent, jusqu'en 1986, les incitations les plus fortes. Des réajustements successifs tiennent compte de l'avancée du front des investissements à partir du pôle et font basculer des groupes de provinces dans des zones où les exonérations sont moins avantageuses. Toutes les provinces des régions périphériques bénéficient des incitations les plus fortes. Au-delà des objectifs affichés de rééquilibrage social et spatial, les mesures du BOI offrent la possibilité aux investisseurs, dès 1972 avec l'orientation vers l'exportation de l'industrialisation, d'accéder à la main-d'œuvre bon marché des régions périphériques et de lutter par la suite contre l'érosion progressive de leur compétitivité internationale. La politique salariale a renforcé cet avantage en fixant un salaire minimum plus bas dans ces régions (sauf cinq provinces avec une rémunération légale de 8 % à 25 % supérieure).

En 2000, une zone 3 spéciale a été créée pour accorder le plus fort taux d'incitation à certaines des provinces les plus défavorisées des régions périphériques. L'Eastern Seaboard se retrouve dans la même zone alors que Rayong avait bénéficié pendant près de deux décennies du même traitement que les régions périphériques. Compte tenu de la détérioration de la situation fiscale depuis 1997, une efficacité supérieure est attendue des

subventions accordées aux nouveaux investisseurs, notamment étrangers. La remise en cause, dans le cadre de l'OMC, des critères utilisés jusque-là militait aussi pour une prise en compte plus explicite des inégalités spatiales de développement.

Le pouvoir discrétionnaire du BOI lui a permis de précéder ou d'accentuer des orientations alors qu'elles n'étaient pas clairement affichées. Le niveau des exonérations dans les zones de privilèges bas ou intermédiaires est relevé en fonction de critères changeants mais estimés vitaux pour la croissance (importance des exportations, création d'emplois, secteurs prioritaires). L'insuffisance des ressources pour développer les zones industrielles, destinées à déconcentrer les entreprises tout en leur fournissant des équipements, s'est traduite par l'appel des pouvoirs publics au secteur privé pour les épauler et l'octroi d'exonérations qui peuvent être, dans ces zones, supérieures à celles appliquées dans les provinces d'établissement.

En 1998, les développeurs privés géraient seuls plus de 45 % de la superficie totale des zones industrielles et près de 40 % en participation avec l'agence publique Industrial Estate Authority of Thailand (IEAT). De la collaboration public-privé a résulté un important déséquilibre spatial des zones industrielles, la rentabilité à court terme de l'investissement l'emportant sur la déconcentration géographique, priorité des seuls pouvoirs publics. Les zones industrielles installées dans certains pôles des régions périphériques sous l'impulsion de l'IEAT, Nakhon Ratchasima exceptée, représentent moins de 10 % de la superficie totale. Avec une forte participation de l'IEAT, l'Eastern Seaboard, conçu comme un espace de déconcentration industrielle des provinces centrales, compte un peu plus de 50 % de la superficie des zones industrielles, dont la moitié en Zones de transformation pour l'exportation (EPZ) : les entreprises ont des avantages renforcés (franchises) selon leurs performances à l'exportation. Le capital privé est par contre majoritaire dans l'établissement des zones industrielles des provinces centrales.



Sources : BOI, 1995, 1998, 2000 ; Kermel-Torrès D., Schar Ph., 1997 ; Yulhasak Kanasawat, 1995

27. Les équipements scolaires et médicaux

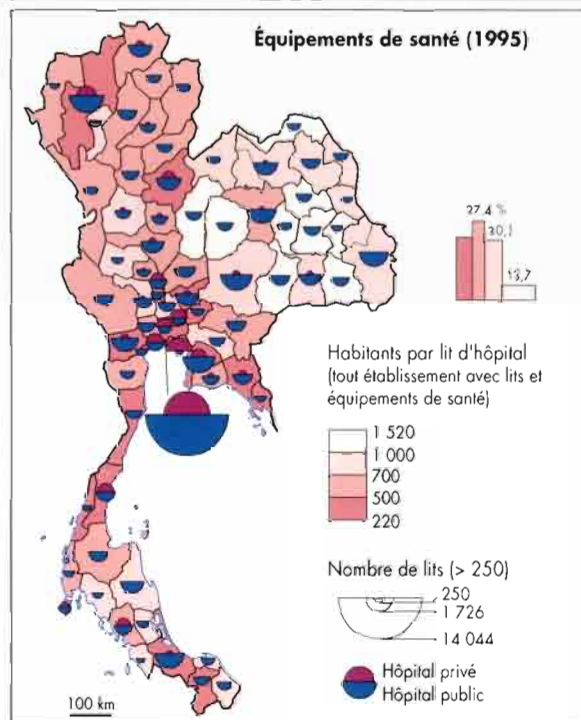
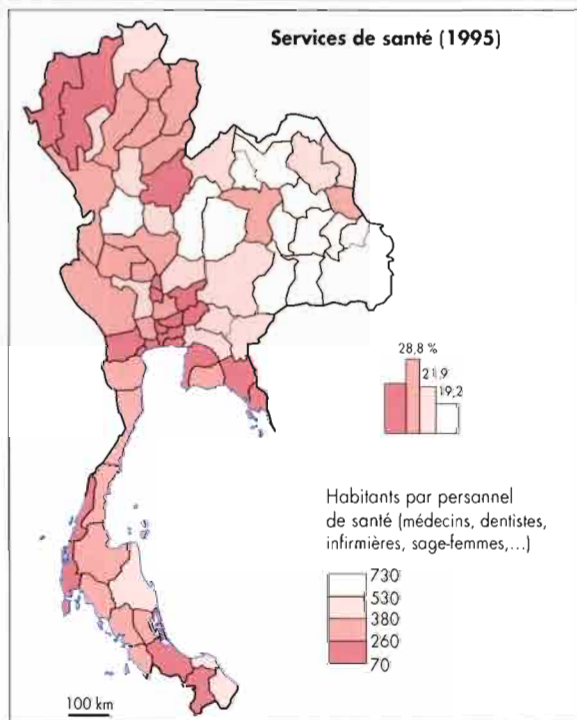
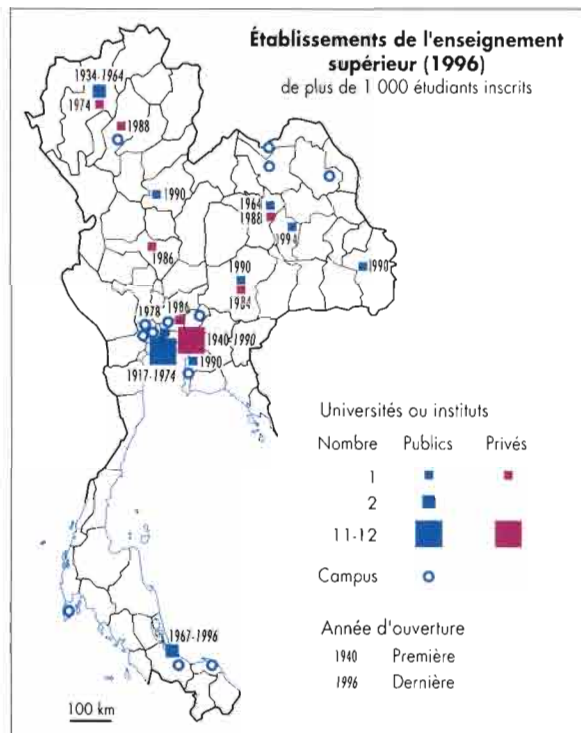
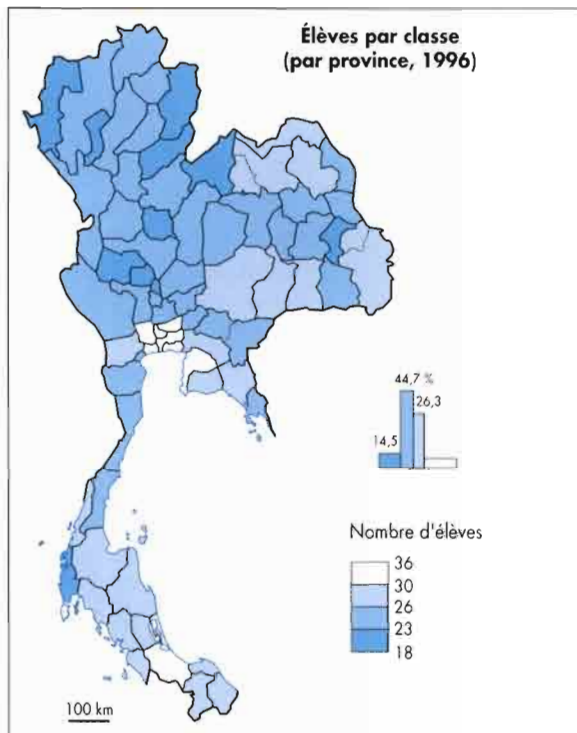
Malgré la bonne couverture du territoire en établissements scolaires due à l'effort d'équipement des années 1960 et 1970, les classes surpeuplées dans les villes et le manque de matériel éducatif pèsent sur les conditions d'apprentissage, les pouvoirs publics faisant difficilement face à la croissance urbaine. La Région métropolitaine de Bangkok (BMR), Chon Buri et Songkhla sont particulièrement pénalisées avec plus de 30 élèves par classe. Les dépenses publiques d'éducation (3,5 % du Produit intérieur brut et 19,5 % du budget de l'État en 1996) n'ont pas augmenté en part de PIB depuis 1970.

L'enseignement élémentaire mobilise encore près de la moitié des dépenses pour l'éducation. La part du supérieur s'est fortement accrue au début des années 1990, passant de 10 % en 1985 à près de 20 % en 1996. Avec 22 % des dépenses en 1996 (19 % en 1985) pour un effectif deux fois plus nombreux que celui du supérieur, la part allouée au secondaire reste faible. La BMR concentre plus de la moitié des universités. Si la politique de décentralisation universitaire reste quantitativement limitée, la dynamique territoriale induite est forte. La création dans les années 1960 d'universités régionales à Chiang Mai, deuxième en taille, Khon Kaen et Songkhla, a été suivie depuis 1990 par d'autres créations et une dissémination d'antennes de petites dimensions dans certaines provinces. L'installation de campus à la périphérie de Bangkok a répondu à l'accroissement des effectifs de la capitale.

Si l'enseignement public occupe une place croissante dans le secondaire (73 % des effectifs en 1976, 87 % en 1996), la présence du privé se maintient dans le primaire (13 % en 1996) et se renforce dans le supérieur (20 % en 1996 contre 7 % en 1986). Face à une demande croissante, la capacité d'accueil réduite des universités traditionnelles et le niveau faible des « universités ouvertes », aux effectifs non limités, laissent une place plus grande au privé. Le degré de prise en charge de l'éducation par l'État est au cœur des débats suscités par le 8^e Plan pour l'éducation (1997-2001) qui préconise une autonomie de gestion des universités publiques.

La couverture du territoire en hôpitaux régionaux et provinciaux, en équipements de proximité dans les districts et les *tambon* (tous dotés d'un centre de santé depuis 1996) a été une réalisation majeure de la politique de santé publique des trois dernières décennies. Entre 1975 et 1995, la proportion des visites à l'hôpital régional ou provincial a diminué de moitié au profit des centres de santé. Le progrès dans l'accès aux soins est cependant limité par un nombre encore insuffisant de médecins : 81 % des urbains bénéficient d'un équipement avec médecin contre 47 % des ruraux. La période récente se caractérise par une forte hausse des dépenses familiales de santé liée à l'évolution des besoins accompagnant les changements sociétaux. Aussi, la priorité est-elle donnée depuis 1992 à la qualité des services et à l'assurance santé, et plus récemment au cadre de vie et aux problèmes environnementaux.

Le développement des services de santé est partout sensible : le nombre d'habitants par médecin est passé entre 1985 et 1995 de 15 700 à 10 500 dans le Nord-Est, de 13 300 à 5 600 dans le Nord, de 8 000 à 5 500 dans le Sud et de 1 500 à 1 000 à Bangkok. En dehors de la BMR, seules les provinces très touristiques, quelques villes régionales et des zones frontalières à risques sanitaires élevés ont un haut niveau d'équipement. Le Nord-Est présente un retard spécifique dû à un rattrapage plus limité du sous-équipement initial que le Nord, tandis que le Sud héritait d'une situation plus favorable. Après avoir décliné de 1970 à 1988, le secteur privé a profité de la rapide progression du niveau de vie des années 1990 pour atteindre 23 % des lits hospitaliers en 1995 contre 13 % en 1985. Il tient une place croissante dans les zones à fort pouvoir d'achat, en premier lieu dans l'agglomération de Bangkok où il concerne 40 % des lits en 1995 (avec une progression particulièrement forte à sa périphérie), ainsi que dans certaines villes régionales et régions touristiques (Chon Buri, Phitsanulok, Chiang Mai, Phuket). L'offre de services de santé reste toutefois le domaine quasi exclusif des pouvoirs publics dans la plupart des provinces.



Sources : Ministry of University Affairs, 1998 · NSO, 1990, 1997d, 1997e, 1997f, 2000

© IRD/MGM-Libergéo, 2005

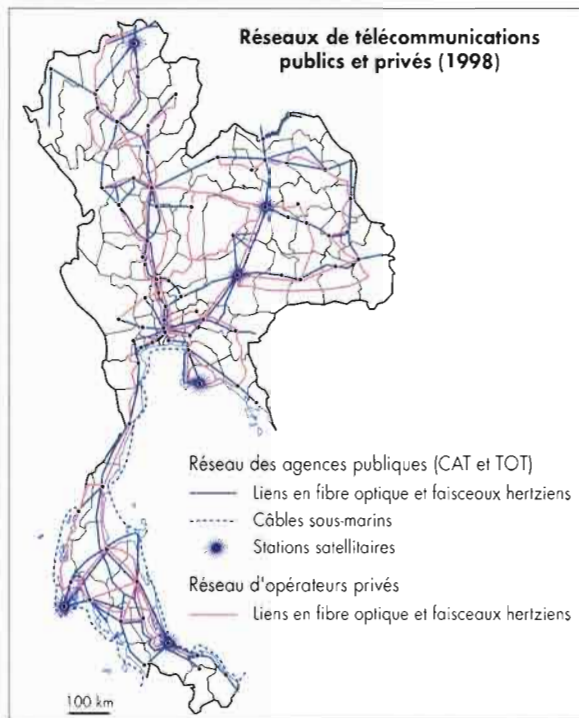
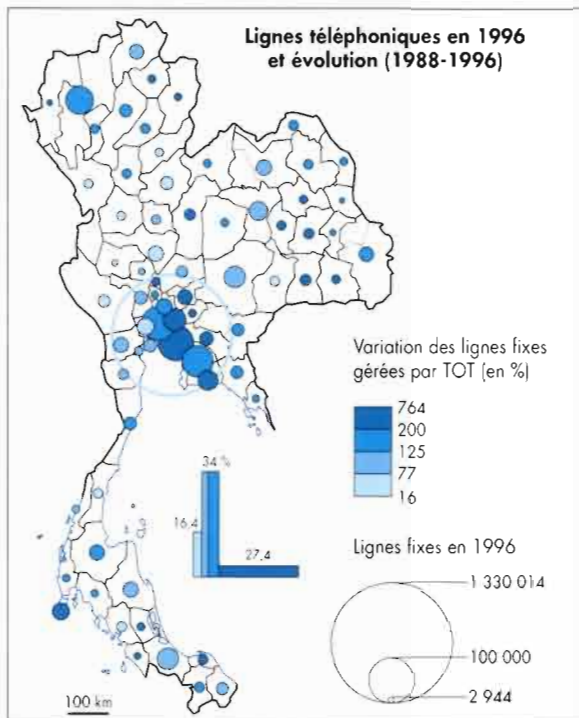
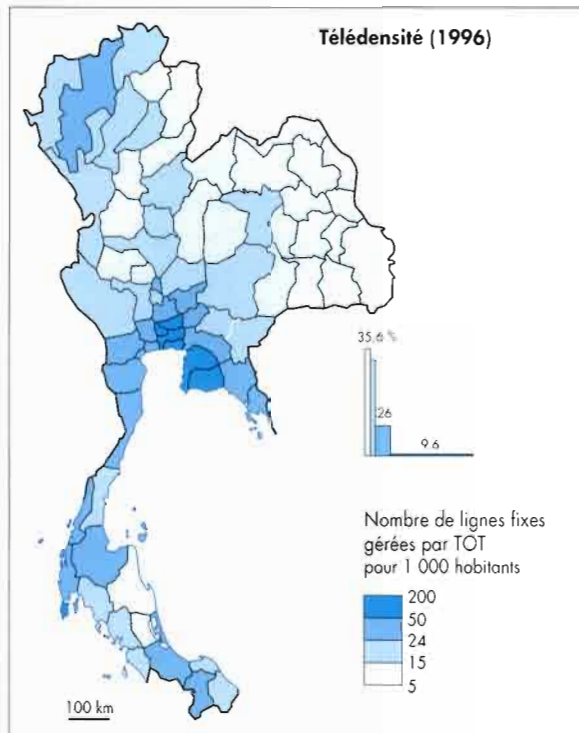
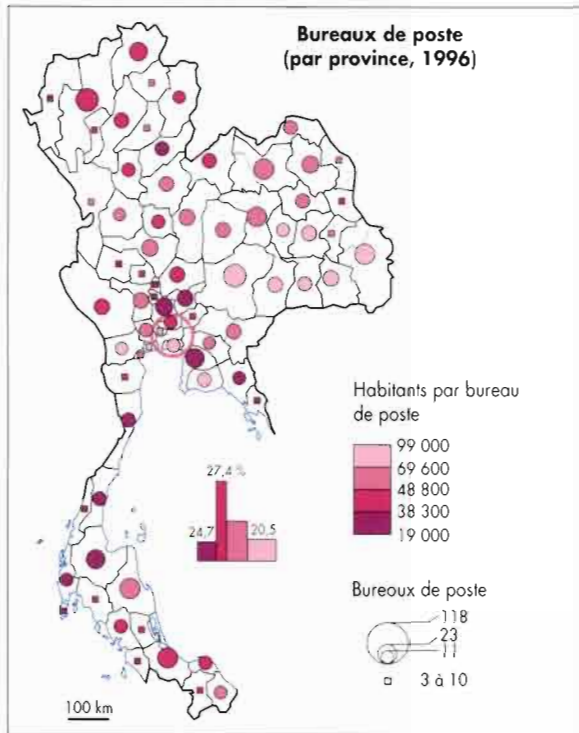
28. Les infrastructures de la poste et des télécommunications

La desserte en bureaux de poste est faible au niveau national (1 bureau pour 50 000 habitants) et varie fortement selon les provinces. Le sous-équipement relatif par rapport à la densité de population affecte principalement le Nord-Est et dans une moindre mesure la périphérie de Bangkok en forte croissance démographique. Il traduit, d'une part, la grande disparité des situations économiques des provinces, et, d'autre part, la difficulté des pouvoirs publics à faire face à la hausse rapide des besoins liés à la forte croissance urbaine, de la Région métropolitaine de Bangkok comme de villes régionales (comme Nakhon Ratchasima). Le sous-équipement des provinces les plus rurales est à mettre en rapport avec une activité postale qui reste faible (entre 2 et 8 envois postaux par habitant en 1996 pour les provinces du Nord-Est contre 72 à Phuket et 112 à Bangkok). Pour pallier l'insuffisance quantitative et qualitative du service public, des services postaux privés jouent très largement à Bangkok et dans les principales villes un rôle de service de proximité.

La capacité du réseau téléphonique témoigne des écarts d'activité et de niveau de vie entre les régions (5 lignes pour 1 000 habitants à Si Sa Ket contre 200 à Bangkok). L'aire du Grand Bangkok (Bangkok, Samut Prakan, Pathum Thani, Nonthaburi) se distingue par une télédensité élevée concentrant 61 % des lignes du pays en 1996. L'Eastern Seaboard, son prolongement industriel, se caractérise par une surcapacité du réseau (à Rayong, 83 % des lignes sont effectivement utilisées en 1996 contre plus de 96 % à Bangkok) due à un aménagement volontariste. Le surdimensionnement des infrastructures se retrouve à Pathum Thani, province également en plein développement à la périphérie de Bangkok. Dans le reste du pays, le niveau d'équipement remarquable de Phuket ou de Chiang Mai est lié au poids du tourisme. Aucune des provinces du Nord-Est, même les plus urbanisées, ne dispose de plus de 17 lignes pour 1 000 habitants. Malgré un nombre de lignes multiplié par 3 ou 4 au début des années 1990 dans les provinces les plus en retard (où le niveau d'équipement initial est très bas), la plupart se

situent toujours en dessous des 10 lignes pour 1 000 habitants. Avec 422 283 unités en 1994, 924 415 en 1996 et 1 105 148 en 1997 (dont 62 %, pour l'aire du Grand Bangkok), le développement rapide de la téléphonie mobile dans les années 1990 est un élément nouveau qui tend à réduire la portée des différences régionales en infrastructures téléphoniques. Afin de pallier la pénurie en lignes fixes face à une demande croissante, des partenariats entre les entreprises d'État, Telephone Organization of Thailand (TOT) et Communications Authority of Thailand (CAT), et des opérateurs privés ont vu le jour entre 1992 et 1993. Ainsi TOT a concédé pour 25 ans à Telecom Asia l'installation et la gestion des lignes nouvelles dans l'aire du Grand Bangkok et à Thai Telephone and Telecommunication le service provincial. Ces opérateurs ont en 1996 installé plus de 90 % des nouvelles lignes. Leur présence dans les infrastructures téléphoniques est passée de la gestion de 300 000 lignes en 1994 à 2,3 millions en 1997, soit 48 % des lignes du pays.

Les entreprises d'État ont également concédé le développement d'une large part des nouvelles technologies pour la téléphonie mobile et les télécommunications par satellite. Ces opérations assurent une bonne desserte du territoire toutefois limitée par la faiblesse de l'interconnexion entre les systèmes et les opérateurs. Elles préparent aussi la privatisation de TOT et de CAT prévue par le schéma directeur des télécommunications de 1997 pour l'horizon 2006. La prospective réalisée en 1997 par l'Institut de recherche sur le développement de Thaïlande (TDRI) évaluait le besoin en équipement, sur la base du maintien de la croissance économique, à 10 millions de lignes fixes en 2001 (soit de 1997 à 2001, 250 000 nouvelles lignes par an pour l'aire du Grand Bangkok et 350 000 pour la province) et 14 millions en 2006 soit 21,5 lignes pour 100 habitants. En regard des 4,8 millions de lignes existantes en 1997 (soit environ 8 lignes pour 100 habitants), ces chiffres situent l'ampleur de l'effort d'équipement nécessaire pour accompagner le développement économique et répondre à la demande sociale.



Sources : Ministry of Transport and Communications, 1998b - NSO, 1990, 1997b, 1997c, 2000

© IRD/MGM-Libergéo, 2005

29. L'approvisionnement en eau et en électricité

Le contraste est fort entre Bangkok et ses provinces contiguës, où presque tous les foyers bénéficient de l'adduction d'eau, et le reste du pays : en 1996, un foyer sur deux est desservi dans la région centrale et moins d'un sur quatre dans le Sud.

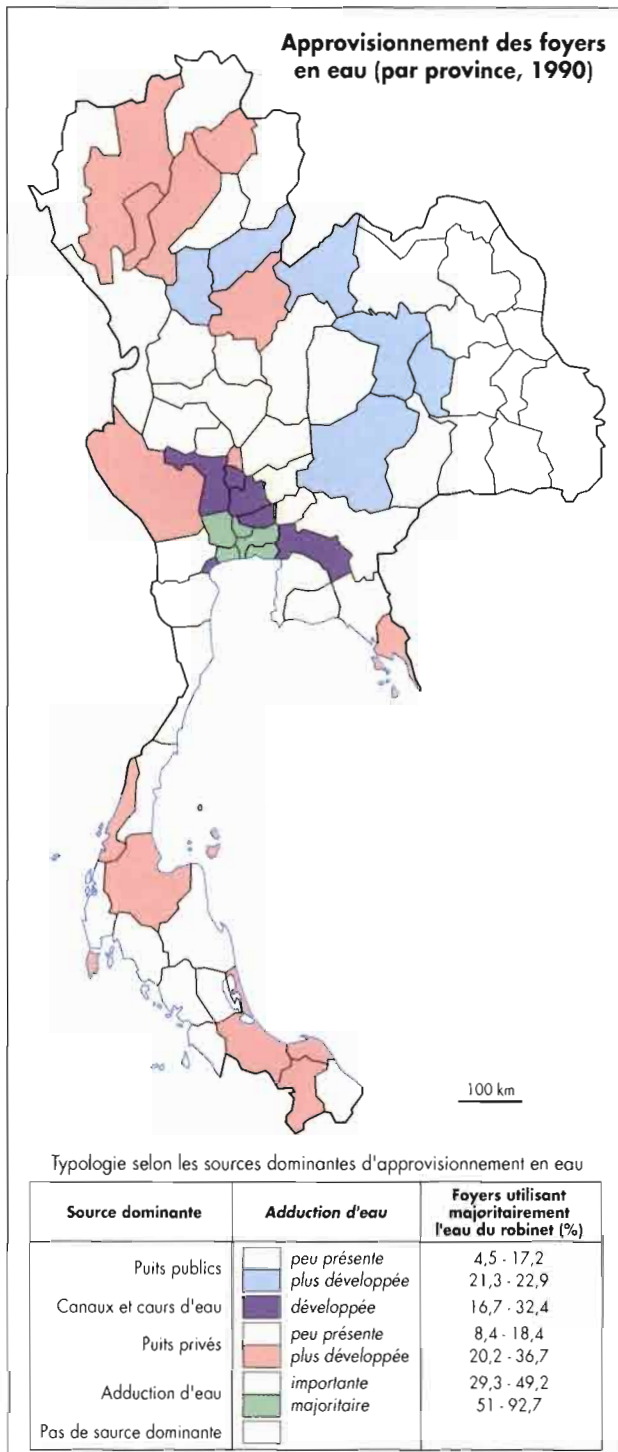
L'écart ville-campagne est important, puisqu'en 1994, 81 % des logements urbains sont dotés d'eau courante, contre 27 % des logements ruraux. Des programmes particuliers ont bénéficié à quelques provinces rurales. Du fait de la croissance de la population, du manque de planification et d'entretien des équipements comme de l'insuffisance locale des ressources en eau souterraine, l'approvisionnement reste en 1990 inadéquat dans 35 529 villages, dont la moitié sont dans le Nord-Est. Selon le ministère de la Santé publique, 1,73 million de foyers ruraux ont manqué d'eau potable en 1994. L'équipement en puits publics mené depuis les années 1960 s'avérant insuffisant, l'installation de l'adduction a été privilégiée depuis 1992 pour desservir 70 % des villages en 2001 : l'effet est particulièrement sensible dans le Nord-Est dont la part de l'adduction d'eau a été multipliée par 2,3 entre 1990 et 1996.

Le Nord-Est et le Sud ont des profils d'approvisionnement en eau opposés. Le Sud bénéficie peu des infrastructures publiques compensées par les puits privés, source principale d'eau en 1990 pour 47 à 80 % des foyers selon les provinces. L'adduction a peu progressé entre 1990 et 1996 témoignant de la faiblesse persistante des interventions publiques. Au contraire, le Nord-Est a bénéficié depuis les années 1960 d'importants programmes d'équipement : l'usage des puits publics prédomine dans toutes les provinces et l'adduction progresse nettement. Jusqu'au milieu des années 1970, pour des raisons stratégiques, le gouvernement, avec l'aide déterminante des États-Unis, y a concentré ses actions de développement rural pour contrer les mouvements insurrectionnels communistes. Le projet d'eau potable a, de 1966 à 1972, concerné 600 zones, essentiellement dans le Nord-Est, pour gagner la loyauté des populations. Depuis, il reste l'objet d'une attention privilégiée en

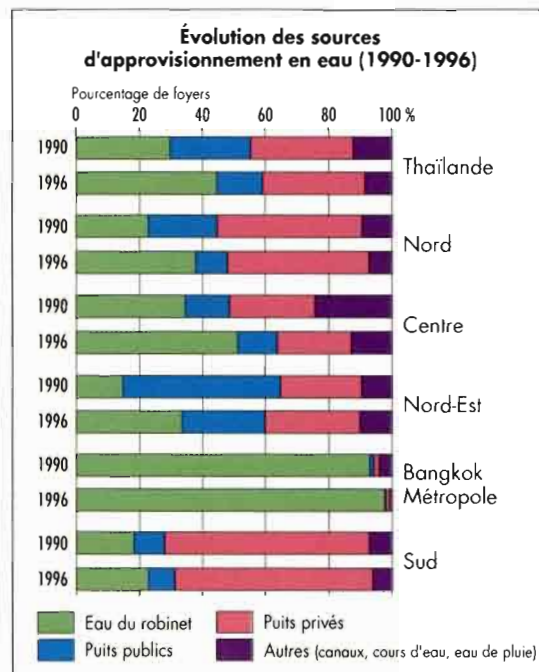
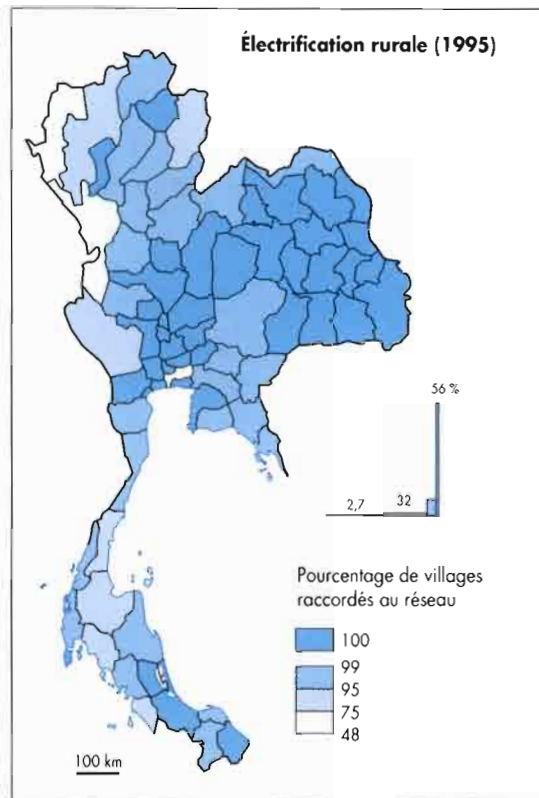
raison d'une pénurie chronique en eau. Dans le Nord, le recours aux puits privés domine, mais de façon moins marquée que dans le Sud. L'adduction d'eau s'y est développée de manière remarquable dès 1990 dans certaines des provinces les plus rurales (Mae Hong Son, Tak).

Le ministère de la Santé publique estimait en 1994 satisfaisante la qualité de l'eau potable à Bangkok et dans les principales villes, sauf dans les quartiers d'habitations précaires. Elle reste insuffisante pour l'ensemble du pays : seuls 46 % des échantillons recueillis répondaient aux normes. En 1996, 925 000 foyers, surtout dans la Plaine centrale et dans la périphérie de Bangkok, utilisaient majoritairement l'eau des canaux et des cours d'eau. Pour mieux faire face aux situations de pénurie, la gestion des équipements et les plans d'approvisionnement en eau ont été confiés en 1992 aux provinces. Pour répondre à une demande croissante et desservir plus largement le territoire, l'amélioration et l'extension des services des eaux ont été concédées en 1996, pour 25 ans, à des entreprises privées dans quelques provinces.

Avec, en 1995, 98 % des villages raccordés au réseau et 88 % des ménages reliés, la desserte en électricité des campagnes est très largement réalisée. Et ceci dès la fin des années 1970, en particulier avec les 3^e et 4^e Plans (1972 à 1981) qui font du développement rural une priorité. Comme pour l'eau, on retrouve ici, mais avec plus de succès, les effets des programmes d'équipement en infrastructures de base destinés à contrer les mouvements insurrectionnels, en particulier dans le Nord-Est. La mise en place d'un réseau routier étendu a alors servi de support au réseau d'électrification des campagnes. En 1995, seules 9 provinces ont moins de 95 % de leurs villages desservis. Les provinces montagneuses à la frontière birmane sont les plus sous-équipées (en particulier Mae Hong Son avec 181 villages non électrifiés sur 379). Les autres provinces en retard d'équipement ont un nombre notable de foyers non desservis alors que les villages sont raccordés au réseau. Ainsi dans le Sud, les 9/10^e des villages de Chumphon et de Krabi sont desservis, mais seulement 6 foyers sur 10 sont raccordés.



Sources : NSO, 1990, 1995b, 1997a



© IRD/MGM-Libergéo, 2005

Collection Dynamiques du territoire



ATLAS DE THAÏLANDE

Structures spatiales et développement

sous la direction de
Doryane Kermel-Torrès



CNRS-Libergéo - La Documentation Française - IRD



Collection « Dynamiques du territoire » dirigée par Thérèse Saint-Julien



Atlas de Thaïlande

Structures spatiales et développement

sous la direction de
Doryane Kermel-Torrès

CNRS-GDR Libergéo et La Documentation française, IRD



Atlas de Thaïlande. Structures spatiales et développement. Paris :CNRS, GDR Libergéo-La Documentation française, IRD, 2006, 208 pages, 210 cartes, et graphiques.

Collection « Dynamiques du territoire » n° 23, dirigée par **Thérèse Saint-Julien** (Université Paris I, GDR Libergéo)

ISBN : Documentation française 2-11-6095-6 ; IRD 2-7099-1593-6

ISSN 0999-0089

DF 5 8431-2

Directeur

Doryane KERMEL-TORRÈS, géographe, Institut de recherche pour le développement (IRD), unité de recherche Intervention publique, espaces, sociétés et UMR ADES ; Bordeaux

Auteurs

Jean BAFFIE, sociologue, CNRS et Université de Provence, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est ; Marseille

Suchanya BOONVANNO, géographe, Prince of Songkhla University, Faculty of Natural resources ; Hat Yai

Michel BRUNEAU, géographe, CNRS et Université Bordeaux 3, unité de recherche Migrations, territoires, identités (MITI) ; Bordeaux

Eric CHARMES, urbaniste, Institut français d'urbanisme, Marne-la-Vallée

Jean-Paul DELER, géographe, CNRS, UMR ADES ; Bordeaux

Steve DÉRY, géographe, Université Laval, département de géographie, Québec

Manuelle FRANCK, géographe, Institut national des langues et des civilisations orientales (INALCO) ; Paris

Jean-Paul HUBERT, géographe, Université de Namur, groupe de recherche sur le transport, département de mathématiques ; Namur

Antoine LAUGINIE, géographe, PhD, Université Paris 7 ; Paris

Charat MONGKOLSAWAT, spécialiste de télédétection, Khon Kaen University, Centre of geoinformatics for the development of North-East ; Khon Kaen

Philippe SCHAR, géographe, CNRS, UMR ADES ; Bordeaux

Collaborateurs

Charles-Antoine ARNAUD, statisticien, CNRS, UMR ADES ; Bordeaux

Marie-José CLAVERIE, préparation de textes, UMR ADES ; Bordeaux

Catherine VALTON, cartographe, IRD, Bondy

Alain VERGNES, photographe, CNRS, UMR ADES ; Bordeaux

Première édition parue en 2004 sous le titre *Atlas of Thailand. Spatial structures and development*

© IRD (ISBN 2-7099-1541-3), Paris et Silkorm Books (ISBN 974-9575-43-1), Chiang Mai

Maquette et mise en pages : **Régine Vanduick** (CNRS, UMR ESPACE-GDR Libergéo)

Relecture : **Marie-Madeleine Usselmann** (CNRS, UMR ESPACE-GDR Libergéo)

UMR ESPACE-GDR Libergéo, Maison de la Géographie, 17 rue Abbé de l'Épée, 34 090 Montpellier, tél. 04 67 14 58 32, fax 04 67 72 64 04.

La Documentation française, 29-31 quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07, tél. 01 40 15 70 00.

Institut de recherche pour le développement, 213 rue Lafayette, 75480 Paris cedex 10, tél. 01 48 03 77 77

© CNRS-GDR Libergéo et La Documentation française, IRD